

Décision

Générale

colonial

Décision n° 565 du 17 mai 1961 :

n° 565

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
17 mai 1961

Numéro JO
n° 5 du 31/05/1961

Date du numéro
31 mai 1961

TEXTE INTÉGRAL

Est désigné pour se rendre au pèlerinage aux lieux saints de l'Islam, aux frais du Territoire: M. Houssein Abdou Mohamed, Arabe (Cercle de Djibouti). Une réquisition de voyage aller et retour Djibouti – Djedda par avion Aden-Airways lui sera délivrée (départ de Djibouti par avion du 18 mai 1961). M. Houssein Abdou Mohamed percevra en outre une somme de 40.000 francs Djibouti à titre de contribution à ses frais de séjour en Arabie Séoudite. Les dépenses prévues aux articles 1 et 2 ci-dessus sont imputables au budget du Territoire, chapitre 4, article 1er, paragraphe 3.